La Ville de Bruxelles adopte son Schéma de Développement Commercial :
54 objectifs stratégiques & 180 actions concrètes
pour soutenir le développement économique de Bruxelles

Ville de Bruxelles, le 31 janvier 2022 - Au conseil communal de ce lundi 31 janvier, l'échevin des affaires économiques Fabian Maingain (DéFI) a présenté le premier volet du Schéma de Développement Commercial de la Ville de Bruxelles. Celui-ci définit 54 objectifs stratégiques et 180 actions concrètes pour soutenir le développement économique des quartiers commerçants bruxellois. Ce premier volet se concentre sur la stratégie commerciale de la zone piétonne des boulevards du Centre, des quartiers européens, de Wand (Laeken) et de la rue François Vekemans (Neder-Over-Heembeek).

Le Schéma de Développement Commercial de la Ville de Bruxelles a été présenté lors du conseil communal de ce lundi 31 janvier par l'échevin des Affaires économiques Fabian Maingain (DéFI). Celui-ci comprend un plan d'action transversal aux compétences collégiales de la Ville qui sera porté par la majorité PS/Ecolo/DéFI.

Pour l'échevin des Affaires économiques Fabian Maingain (DéFI), la concrétisation de ce plan est d'une importance capitale. De par les actions concrètes et transversales qu'il comporte, le Schéma de Développement Commercial permettra de créer un contexte urbain favorable aux commerces bruxellois. Que l'on soit habitant, visiteur, travailleur, la Ville de Bruxelles appartient à tous. Il est donc important de trouver une offre commerciale adaptée à chacun.

Le plan a été élaboré à la suite du travail de fond mené par la firme CityD qui a émis des recommandations d'action opérationnelles sur quatre axes : le **mix commercial** à développer, l'**environnement commercial** à améliorer, la **promotion des quartiers** commerçants et le renforcement de l'**expérience commerciale**. Le plan tient également compte de l'impact de la crise COVID et offre des perspectives de relance et de construction d'une économie bruxelloise plus résiliente.

Le schéma vise à développer une stratégie commerciale axée sur un renforcement qualitatif de l'offre, une spécialisation des pôles commerciaux et le renforcement de leur identité commerciale, répondre à l'objectif « Ville à 10' », accompagner les commerces bruxellois dans la transition vers une économie résiliente, circulaire et durable et rendre les quartiers plus attractifs et résilients aux chocs économiques dans un contexte post-Covid.

À travers ce Schéma de Développement Commercial, nous avons l'ambition de transformer les **boulevards du centre en une zone animée avec sa propre identité commerciale** et favorisant l'interconnexion avec les autres quartiers. *"Il était temps de définir la stratégie commerciale de la zone piétonne. À travers ce schéma, nous voulons construire une offre commerciale pour les habitants dans le cadre de la Ville à 10', mais aussi de destination pour les Belges et les touristes internationaux qui viendront découvrir notre cœur de ville et ses commerces de qualité.", explique l'échevin des Affaires économiques Fabian Maingain (DéFI).*

Transformer le Quartier européen en un quartier animé et accueillant

Plus que dans d'autres quartiers, la crise Covid a mis en évidence la dépendance du quartier européen envers sa clientèle de bureau. Vu l'instauration pérenne du télétravail et pour rendre le quartier plus résilient face aux chocs économiques, il importe d'orienter le Quartier européen vers d'autres flux de clientèles : les habitants d'une part, mais aussi une clientèle de destination en mettant en exergue l'offre commerciale de qualité et l'identité européenne du quartier comme destination touristique et culturelle.

Un schéma pour tous les quartiers

À terme, l'objectif est de couvrir tous les quartiers via des actions spécifiques. Dans ce premier volet, on retrouvera les noyaux commerciaux de Wand et Vekemans en plus de la zone piétonne et du Quartier européen.

Contact presse :
Adelaïde de Patoul - 0490 14 12 59 - adelaide.depatoul@brucity.be
Attachée de presse de Fabian Maingain, échevin en charge des Affaires économiques, de l'Emploi, de la Smart City et de la Simplification administrative